



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-020

Plante et Cité – renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024 par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre ;

VU la délibération n°2016-149 du 12 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune d'Ancenis à l'association Plante et Cité ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association Plante et Cité afin de poursuivre la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel et paysager ;

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler son adhésion pour l'année 2025 à Plante et Cité, 26 rue Jean Dixmeras, 49066 Angers, n° SIRET 48870109500017.

Article 2 : D'acquitter la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 325 € TTC pour l'exercice 2025.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera porté à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
le 22/01/2025
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **22 JAN. 2025**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification

VILLE D'ANCENIS - SAINT- GEREON
MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS - SAINT - GEREON

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000285	15/01/2025	ANCE	14/02/2025	Chèque ou virement	

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
AR00001	Adhésion à l'association Plante & Cité Année 2025 <i>Validité du 01/01/2025 au 31/12/2025</i>	1,00	325,00	325,00	0,00

IBAN : FR76 1790 6000 3227 3009 3500 039 / BIC : AGRIFRPP879

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
0,00	325,00	

Total HT	325,00
Total TVA	0,00
Total TTC	325,00